

D cision

Objet : Ateliers   destination des personnels de l'universit  rentr e universitaire 2022_2023

Vu le d cret 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif   la gestion budg taire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.712-3 du code de l' ducation

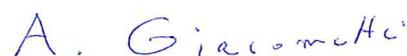
Vu la d lib ration n 2021-78 du conseil d'administration du 27 septembre 2021, approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 septembre 2021 de donner d l gation   M. le Pr sident de l'universit  pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de v rifier au minimum l' quilibre pr visionnel de l'op ration, vente de prestations, d'objets ou de mat riels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Sont approuv s les tarifs suivants :

D�signation Atelier	Prix unitaire HT en �	TVA	TTC
Atelier Th��tre	15	0	15
Atelier Choral	15	0	15
Atelier Yoga	45	0	45
Gratuit pour les �tudiants			

Prise d'effet imm diate
Exon r  de TVA

Le Pr sident,



Arnaud GIACOMETTI

+33 2 47 36 66 03

Dorothee.franco@univ-tours.fr

Notification   :

M l'Agent comptable

Mme la responsable de l'antenne financi re des services centraux